

Démission actée de Benoît Lwamba : Tshisekedi s'assure le contrôle de la Cour constitutionnelle

PAGE 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 305 du Mercredi 15 Juillet 2020 Prix : 2.500 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 900 939 100

E-mail : kuediasala@gmail.com

www.econews.cd

Le média de l'émergence

Sauf évolution favorable sur le terrain judiciaire

Moïse Katumbi non partant en 2023 !

PAGE 2

Motif de fierté pour le Cadastre minier

Vernissage du « Code minier révisé et annoté » : pari gagné pour Willy Kitobo



Porté à la tête du ministère stratégique des Mines, le professeur Willy Kitobo Samsoni s'était fixé le pari de créer un climat de confiance entre différents intervenants du secteur minier par une meilleure compréhension du Code minier. Grâce à l'expertise avérée du Cadastre minier (CAMI), il vient de doter la RDC d'un important document : « Le Code minier révisé et annoté ». C'est le mardi 14 juillet 2020 que cet ouvrage d'une importance capitale pour la valorisation du secteur minier congolais a été porté sur les fonts baptismaux.

PAGE 5

PARLONS-EN

Soyons sérieux

ECONEWS

Le feuilleton autour de la vraie – fausse démission du président de la Cour constitutionnelle est une tâche d'huile dans l'appareil judiciaire qui commence à retrouver ses lettres de noblesse. L'avènement de Félix Tshisekedi a revalorisé la justice. De plus en plus, le Congolais retrouve la confiance en ses juges.

Malheureusement, ce qui se passe à la Cour constitutionnelle ne va pas dans le sens de consolider cette confiance. Les rebondissements dans l'affaire de la démission du président de la Cour constitution-

(Lire à la page 2)

Kamerhe revient en appel le 24 juillet

P.2



CORONAVIRUS

**OBSERVONS LES MESURES
ANNONCÉES POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

Sauf évolution favorable sur le terrain judiciaire**Moïse Katumbi non partant en 2023 !**

L'histoire va-t-elle se répéter ? Moïse Katumbi, le président d'Ensemble pour la République, risque-t-il de ne pas figurer, de nouveau, sur la liste de départ de la présidentielle de 2023 ? La question alimente le débat politique en haut lieu. Tout est fait - de manière subtile alors - pour écarter une fois de plus Katumbi de la prochaine course présidentielle. Si le Gouvernement continue de camper sur sa position en refusant d'établir son certificat de nationalité suffisamment à temps, sa participation à ce scrutin pourrait souffrir comme en 2018. Un adversaire de moins. Une situation qui arrangerait autant le FCC que le CACH. Il n'est pas tard pour l'équipe de Katumbi de s'activer pour contourner ce handicap.

ECONEWS

Empêché de postuler à la présidentielle du 30 décembre 2018, le très populaire gouverneur de l'ex-Katanga, Moïse Katumbi, risque de ne point prendre le train à la gare pour le scrutin présidentiel de 2023. Les raisons pourraient être les mêmes que celles qui avaient prévalu en 2018 pour expliquer sa disqualification. En cause pour 2023, le refus injustifié de lui délivrer son certificat de nationalité.

L'on se rappelle des tensions qui l'ont opposé au camp de Joseph Kabila. Alexis Thambwe Mwamba, alors ministre de la Justice avait signé par voie d'arrêté, l'acte de déchéance de la nationalité congolaise de Katumbi. Depuis son retour triomphal en RDC, tous les griefs retenus contre lui ont été annulés. Cependant, l'arrêté inique de Thambwe Mwamba n'a jamais été abrogé. Au nom de la théorie de parallélisme de forme, seul un autre arrêté peut annuler celui de Thambwe et rétablir pleinement Katumbi dans ses droits.

LE FCC A TOUT VERROUILLÉ

Garde des sceaux, jusqu'à sa récente démission, Me Tunda ya Kasende n'avait jamais accédé à cette demande. Le ministre démissionnaire, estampillé FCC, n'avait pas trouvé l'urgence de corriger cette injustice qui pourrait cependant être préjudiciable pour le président d'Ensemble pour la République, au point de l'exclure de tout cycle électoral.

Néanmoins, le chairman de TP Mazembe dispose de son passeport congolais. Un précieux sésame que le régime Kabila lui avait refusé, sans avancer une raison suffisante et légale.

À l'avènement du président de la République Félix Tshisekedi, un changement radical était intervenu dans la résolution de cette question. En application de l'accord de la Saint-Sylvestre, le Gouvernement lui avait délivré son passeport, conformément à la législation en cette matière. N'ayant jamais renoncé à la nationalité congolaise, l'établissement de son passeport congolais était un droit légi-

time. Pernicieux, le FCC lui avait tendu un autre piège, celui de le bloquer dans la délivrance d'un certificat de nationalité qui relève du ministère de la Justice, occupé, selon l'accord de la coalition au pouvoir, par la Famille politique de l'ancien président Joseph Kabila.

En tout cas, pour le FCC malgré la délivrance sur instruction de Félix Tshisekedi de son passeport congolais, Katumbi reste un « étranger » qui n'a pas le droit de diriger la République démocratique du Congo. Et pourtant, pendant plusieurs années, celui qui était présenté comme modèle dans la territoriale a dirigé avec maestria le Grand Katanga, sans que personne ne remette en cause sa « congolité ». C'est lorsque le président du Tout Puissant Mazembe s'est décidé de quitter le navire ancêtre du FCC que ses malheurs ont débuté. Apparemment, le FCC n'est pas disposé à lâcher.

Son passeport congolais ne lui donne-t-il pas le droit d'obtenir comme tout Congolais son certificat de nationalité pour faire agréer son parti politique « Ensemble pour la République », très attendu par des Congolais dans leur majorité ? La question vaut son pesant d'or. Et c'est ce qui, pense-t-on, continue à bloquer l'agrément de son grand parti, Ensemble pour la République.

UN ADVERSAIRE DE MOINS POUR TOUS

Pour un diplomate occidental, Tshisekedi n'est pas

un homme à faire des cadeaux politiques. Il en veut pour preuve l'élimination judiciaire et irrévocable de Vital Kamerhe. Plus jamais, l'enfant terrible de Bukavu et de Walungu ne pourra se présenter comme candidat président de la République.

Avant lui, c'est Jean-Pierre Bemba qui a vu une disposition de la loi électorale produire des effets. Il était hors course pour avoir été reconnu coupable de subordination des témoins, considérée comme une forme de corruption en droit congolais. La monstrueuse mobilisation de lundi 13 juillet 2020 ne changera rien, si une révision du jugement le condamnant n'est pas envisagée.

Si Moïse Katumbi continue d'attendre que des préposés de l'État congolais s'activent d'eux-mêmes, il perdra son temps. 2023, c'est demain et le peuple l'attend impatientement pour le voir réaliser son rêve d'un grand Congo. Ne devrait-il pas voir dans ce refus un accord minimum entre Tshisekedi et Kabila ? Les deux alliés feraient-ils des cadeaux à un adversaire potentiellement vainqueur de la présidentielle en cas de scrutin transparent et crédible ? Difficile à dire.

Pour une compétition juste, équitable et crédible, il est urgent que le certificat de nationalité du président d'Ensemble pour la République, Moïse Katumbi, lui soit délivré. Ce détail, que de nombreux observateurs négligent, pourrait, si on ne le corrige pas, compromettre le prochain cycle électoral de 2023.

PARLONS-EN**Soyons sérieux**

(Suite de la Une)

nelle Benoît Lwamba Bindu démontrent à suffisance le manque de sérieux qui caractérise la conduite des affaires de l'Etat.

D'abord, le président Lwamba présente sa démission au Chef de l'Etat au cours d'une audience. La suite est une succession d'incongruités. Mais la plus ridicule de toute est le communiqué de l'ambassade congolaise à Bruxelles qui déclare nul et de nul effet une lettre qu'elle avait elle-même légalisée afin d'accorder la légitimité et la légalité qui faisaient défaut à cette correspondance pour s'imposer aux tiers.

En se rétractant après avoir légalisé la lettre de démission du désormais ex-président de la Cour constitutionnelle, l'ambassade de la RDC a fait l'étalage de son manque de sérieux.

Le même appel est lancé également à ce haut magistrat qui a manqué lui aussi, de garder de la hauteur en n'acceptant pas se faire traîner dans tous les sens, lui qui a de problèmes de santé. En se laissant manipuler, c'est par une porte dérobée que Benoît Lwamba quitte la haute cour.

Invitation est faite à tous les Congolais : soyons sérieux !

Il n'existe pas une académie pour l'apprendre. Il suffit de respecter les règles établies pour être sérieux, puis pris au sérieux par ceux qui interagissent avec vous.

Pour conduire la RDC vers son développement, il faut que nous tous arrivions à respecter les règles en étant sérieux. A plus forte raison les hauts magistrats de la République sur qui repose le socle de la démocratie congolaise. Le spectacle, qui se livre autant à la Cour constitutionnelle qu'à la Cour de cassation où une rude bataille a succédé à la mort inopinée du premier président Ntambwe, n'est pas digne de la Justice congolaise. C'est un affront qu'on doit vite laver. Le peuple congolais ne le mérite.

Procès 100 jours : Kamerhe revient en appel le 24 juillet

JONATHAN M.

Après la phase du Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe, le procès Kamerhe reprend en appel, le 24 juillet 2020, devant la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe.

Le toujours directeur de cabinet du président de la République, Vital Kamerhe, sera de nouveau devant les juges le 24 juillet 2020 au niveau de l'appel. La confirmation est de Me Jean-Marie Kabengela, l'un de ses conseils.

Le président de l'UNC est condamné à 20 ans de prison pour avoir été reconnu coupable, en première instance, de détournement de 48 millions Usd, en complicité avec le Libanais Samih Jammal, bien connu en RDC pour y avoir passé l'essentiel de sa vie.



Vital Kamerhe lors de sa comparution devant le TGI/Gombe

Sa défense pense inverser la tendance. « *Tout est à refaire. Il y a eu beaucoup de violations de règles de procédure et du fond durant le procès 100 jours. Le premier juge n'avait pas bien dit le droit, il n'a pas bien fait son travail. Le dossier doit être revu in globo* », a fait remarquer Me Kabengela, largement relayée sur les réseaux

sociaux. Il continue à croire que le TGI/Gombe n'a pas dit le bon droit. En appel, la défense pourra donc s'attaquer aux faiblesses de l'œuvre du juge du TGI/Gombe. Sur le plan procédural, il y a eu le réquisitoire de la Cour constitutionnelle qui n'a pas été respectée, les juges ayant jugé sans importance de laisser la haute cour examiner l'except-

tion sur la peine de travaux forcés, qui n'est pas conforme à la Constitution. Toujours sur la forme, la défense de Vital Kamerhe pourrait soulever aussi la question des pièces qui n'ont jamais fait l'objet de débats mais qui ont été produites lors des plaidoiries et du réquisitoire. Autant d'éléments qui rendent ce nouveau rendez-vous avec la justice intéressant.

Le procès des 100 jours du Président de la République, qui met en cause directement Vital Kamerhe, avait retenu l'attention de tous les Congolais qui étaient restés accrochés devant leurs télévisions afin de ne rien louper. C'était une première qu'un si proche collaborateur du Président de la République puisse être condamné à une peine lourde de 20 ans.

Démission actée de Benoît Lwamba : Tshisekedi s'assure le contrôle de la Cour constitutionnelle

Plus de doute possible sur la démission de Benoît Lwamba Bindu de la présidence de la Cour constitutionnelle. Le directeur de cabinet du chef de l'Etat, le professeur Kolongele Eberande, l'a acté par une correspondance envoyée notamment aux présidents de deux chambres du Parlement. Tout comme l'ambassade de la RDC en Belgique qui a mis une croix sur un prétendu démenti, signé depuis la Belgique, et attribué au président démissionnaire. A pas feutrés, Félix Tshisekedi s'assure le contrôle de la Cour constitutionnelle.

ECONEWS

Le tact du président de la République, Félix Tshisekedi, a encore payé. Toutes les manœuvres tendant à maintenir contre son gré le président de la Cour constitutionnelle à son poste, malgré sa démission pour des raisons de convenance personnelle.

S'il y a eu des communiqués et des documents qui se contredisent, c'est parce que l'enjeu est de taille. Il

porte sur le contrôle de la haute cour qui tranche des questions d'une haute importance, comme juger le chef de l'Etat et trancher les contentieux électoraux. Il y a aussi des arrêts de conformité sur des lois votées par le parlement.

Depuis sa création, la Cour constitutionnelle a toujours fonctionné avec, au moins trois juges qui naviguaient à contre-courant. Ça n'a pas changé. Cette minorité s'est illustrée par des po-

sitions dynamiques sur des affaires dont généralement l'issue était donnée à l'avance par des hommes et des femmes au pouvoir. Désormais, cela ne sera plus possible.

A L'ASSAUT DE LA HAUTE COUR

Et pour cause ! Avec les trois juges d'habitude indépendants, le chef de l'Etat devra nommer un remplaçant de Benoît Lwamba venu de la présidence de la République sous Joseph Kabila. Par parallélisme de forme, il reviendra au chef de l'Etat de nommer le remplaçant. Le choix irait vers une personnalité qui a un sens élevé de l'indépendance de la justice. L'égalité ne sera donc pas parfaite avec les juges du statu quo, même si l'avis du président intérimaire primera en cas d'égalité lors du re-

cours à un vote.

La démission, plus que jamais confirmée de Benoît Lwamba Bindu, offre de larges avantages au chef de l'Etat, Félix Tshisekedi. En effet, le but ultime de Félix Tshisekedi est de réussir à créer une majorité en sa faveur dans le corps de neuf juges de la Cour constitutionnelle. Le départ de Benoît Lwamba pourrait bien lui faciliter cette tâche.

Dans quelques mois, il sera question de tirer au sort trois noms des juges qui devront quitter la Cour constitutionnelle.

Parmi les trois qui viendront les remplacer, un sera directement désigné par le chef de l'Etat.

La majorité basculera ipso facto en faveur des juges progressistes qui ont toujours adopté des positions

conformes au droit et non sur la base des accointances politiques.

A cinq contre quatre juges présumés adeptes du statu quo, le Président Félix Tshisekedi peut dormir sur ses lauriers afin de s'attaquer à d'autres défis. Des arrêts fantaisistes, politiquement motivés, n'auront donc plus droit de cité.

Encore une fois, Félix Tshisekedi a pu se donner les moyens de garantir le bon fonctionnement des institutions de la République, en favorisant l'accès des personnalités responsables comme animateurs.

Cela porte des fruits qui permettent de rêver d'un Etat réellement de droit. Il n'y a qu'à voir l'amélioration qualitative de la production judiciaire après l'avènement du président Tshisekedi.


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AMBASSADE PRÈS LE ROYAUME DE BELGIQUE,
LE ROYAUME DES PAYS-BAS,
LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ET MISSION AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

BRUXELLES 132.44/A1/270/2020

COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO A BRUXELLES

Un communiqué portant démenti de la démission de l'ancien Président de la Cour Constitutionnelle de la République Démocratique du Congo est en circulation dans les réseaux sociaux. Ce démenti porte légalisation de la signature du précité par les services de l'Ambassade de la R.D. Congo à Bruxelles en date du 13 juillet 2020.

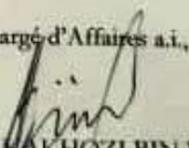
L'Ambassade tient à porter à la connaissance de l'opinion tant nationale qu'internationale que ce document n'a aucune valeur juridique et ne peut aucunement engager sa responsabilité parce qu'elle a été induite en erreur.

En effet, l'intéressé avait déjà officiellement démissionné d'une part et, d'autre part il apporte un démenti.

Pour l'Ambassade, il s'agit là d'une diversion tendant à semer le trouble dans le bon fonctionnement des institutions de la République tant souhaité.

Ainsi donc, cette légalisation de signature est à considérer comme nulle et de nul effet.

Fait à Bruxelles, le 14 juillet 2020

Le Chargé d'Affaires a.i.,

Paul-Crispin KAKHOZI BIN BULONGO,
Ambassadeur



Rue Marie de Bourgogne, 30 - 1000 Bruxelles
Tél. 32.2.213.49.80 - Fax. 32.2.213.49.95
www.ambardc.eu - e-mail : secretariat@ambardc.eu

République Démocratique du Congo


CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Directorat du Cabinet
N/Réf.: Kinshasa, le 14/07/2020

1172/07/2020

Transmission copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus différents)
Palais de la Nation
à Kinshasa/Gombe
- l'Honorable Présente de l'Assemblée Nationale ;
- l'Honorable Président du Sénat
(Tous) à Kinshasa/Lingwala
- Messieurs les Membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Messieurs les Juges à la Cour Constitutionnelle.
(Tous) à Kinshasa/Gombe

A Monsieur le Président a.i de la Cour Constitutionnelle et du Conseil Supérieur de la Magistrature à Kinshasa/Gombe

Concerne : **Accusé de réception**
Transmission Procès-verbal de prise d'acte de la démission d'un membre de la Cour Constitutionnelle

Monsieur le Président a.i.,

Son Excellence Monsieur le Président de la République de la République, Chef de l'Etat, me charge d'accuser réception de votre lettre 271/CC/CAB-PRES/07/2020 du 13 juillet 2020 par laquelle vous Lui transmettez le procès-verbal de prise d'acte par les membres de la Cour Constitutionnelle, de la démission de Monsieur LWAMBA BINDU Benoît de ses fonctions du Président de la Cour Constitutionnelle et de membre de celle-ci, et de vous en remercier.

Il saisit cette occasion pour féliciter et remercier, une fois de plus, le Président démissionnaire pour les services rendus à la justice de notre pays.

de ma haute considération.

Veillez agréer, Monsieur le Président a.i, l'expression

Prof. Dr. Désiré-Cashmir KOLONGELE EBERANDE
Directeur de Cabinet a.i.

Palais de la nation, Avenue Roi Baudouin, Kinshasa / Gombe. B.P.: 201 Kin 1

Marches contre la candidature de Malonda : non à la politique de deux poids deux mesures

Au nom de l'état d'urgence sanitaire décrété par le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, le Gouvernement a promis d'engager les poursuites contre les initiateurs des marches de ces derniers jours. On s'entend donc à ce que tous soient interpellés. Les confessions religieuses qui ont créé la confusion dans la succession de Corneille Nangaa à la Ceni, les mouvements citoyens, les leaders des partis politiques, Aubin Sabin Minaku et Garry Sakata pour leurs propositions de lois controversées, tout comme Jeanine Mabunda, présidente de l'Assemblée nationale, pour le forcing engagé au Parlement, doivent tout aussi répondre de leurs actes devant la justice. Pour éviter la politique de deux poids, deux mesures.

HUGO TAMUSA

Le gouvernement de la République a décidé de poursuivre les organisateurs des marches contre l'entérinement de Ronsard Malonda à la tête de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). En omettant de mettre dans le même lot les auteurs de la provocation, serait ni plus ni moins qu'une manière de mettre l'huile sur le feu.

Des observateurs neutres pensent qu'il ne s'agirait que d'un effet d'annonce sans lendemain. Dans les deux cas, le Gouvernement de la République s'est mis dans une position qui l'oblige à exacerber les tensions politiques actuelles.

Annoncer que des poursuites seront engagées contre des organisateurs des

manifestations qui ont bravé la rue pour s'opposer aussi bien aux propositions de lois Minaku-Sakata qu'au choix de Ronsard Malonda à la présidence de la Céni revient à dire à ces centaines de milliers de manifestants du 3, 6 et 13 juillet qu'il y aura des convocations judiciaires qui seront délivrées à leur encontre. C'est clairement annoncer aux Congolais que tous les animateurs des mouvements citoyens comme Lucha, Filimbi, Comité laïc de coordination et Congolais debout ainsi que d'autres leaders politiques qui se joignent à ces revendications devront répondre devant un magistrat.

Encore plus explicite, il s'agit de traîner devant le parquet Jean-Pierre Bemba, Moïse Katumbi, Martin Fayulu, Adolphe Muzito, Jean-Marc Kabund et Augustin



Kabuya de l'Udps, tout comme les activistes des mouvements citoyens. Du bon monde qui sont désormais potentiellement des clients de différents parquets de la République.

Mais, les interpellés sans faire la même chose pour Jeanine Mabunda, Aubin Minaku, Garry Sakata et tous les six chefs de confessions religieuses qui ont allumé le feu en amont en faussant les règles du jeu, aussi bien dans les propositions portant réforme du système judiciaire que dans le choix de Ronsard Malonda reviendrait à faire

siennne la politique de deux poids deux mesures. Dans ce cas, la justice ne pourrait être juste et équitable.

Les derniers cités ont provoqué ces manifestations. On n'a pas le droit de les blanchir comme des saints. De même, faire des autres des coupables désignés n'est pas digne d'un gouvernement.

Dans le cas où on n'est pas certain de vouloir accuser tout le monde sans regarder leurs couleurs politiques, il est préférable de se contenter de ce qu'on est capable de réaliser. Il ne faut jamais aller au-delà de ce qui

est réalisable au risque de perdre des plumes. Si Jeanine Mabunda n'avait pas activé frauduleusement la désignation de Ronsard Malonda à la succession de Corneille Nangaa à la présidence de la Céni, personne n'allait se mettre dans la rue.

Au lieu de tirer les conséquences de cette volonté de la population qui a battu le pavé contre cette désignation opaque, le Gouvernement n'a pas intérêt à verser dans l'intimidation.

En matière de justice, il faut aller jusqu'à la source afin de faire fonctionner réellement l'Etat de droit prôné par le chef de l'Etat. Se retrancher derrière ses prérogatives pour mettre le feu aux poudres en usant de la provocation volontaire ne peut-être une raison d'épargner leurs auteurs de la responsabilité individuelle qu'ils ont engagée.

Le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, qui s'est déjà exprimé sur la question, devra calmer le jeu pour tout le monde, spécialement pour les va-t-en guerre qui ne sont pas satisfaits que les dernières marches aient démontré que si les instructions de ne pas tuer sont données, une marche peut être pacifique et se terminer sans effusion de sang.

Regards sur l'actualité avec Jules Waka-Ndumba (*)

1. Vous semblez vous démarquer de l'avis général de la diaspora en apportant un discours plus modéré, qu'en est-il ?

L'opposition congolaise en Europe peine à se dégoter un vrai leader capable de canaliser les diverses sensibilités en son sein pour une lutte politique digne de ce nom, au-delà des « arguments de biceps » comme pratique politique. Les efforts et les énergies sont si éparpillés que les stratégies, voire les discours demeurent quasi confus. Pourtant, ce ne sont pas des noms et des têtes qui font défaut. Le chef du Pareco, Honoré Nbanda, a tenu la lutte contre le régime Kabila en fustigeant avec véhémence l'imposture et la mesquinerie de ce régime. Dans la même lignée, je ne cesse de stigmatiser la mainmise de Joseph Kabila sur l'actuel pouvoir. De ce fait, il démontre qu'il n'est jamais parti et continue insidieusement son travail de sape, tirant le pays vers le bas.

2. Sur quoi fondez-vous ces affirmations ?

Les manœuvres des parlementaires FCC pour caporaliser les magistrats

qu'ils redoutent tant à cause de la multitude des crimes qui leur pèsent sur la conscience sont la preuve de leur désintérêt pour le bien-être du peuple. Aussi longtemps que le président Félix Tshisekedi restera passif, il sera coupable de non assistance à un peuple en danger. On le remarque par la ferme détermination du FCC d'imposer à la tête de la Cén quelqu'un de leur obédience, à savoir Ronsard Malonda, qui va perpétuer le système Kabila. La manière cavalière avec laquelle Mme Jeanine Mabunda, présidente de l'Assemblée nationale, a procédé à la désignation de Malonda comme nouveau président de la Céni, prouve à suffisance que le FCC met en œuvre son plan malveillant d'embrigadement et de maintien du peuple dans l'obscurantisme. C'est un complot ourdi de longue date. Ces gens prennent des congolais pour des idiots. Il faut que le peuple se lève comme un seul homme. Je soutiens toutes les manifestations de rue qui ont envoyé un message clair à ces imposteurs.

3. Pourtant, Félix Tshisekedi et Joseph Kabila sont liés par une coalition ?



Décidément, la coalition au pouvoir a du mal à cheminer ensemble en vue de réaliser des objectifs communs. Le couple CACH-FCC tanguent entre-temps, gâchant l'harmonie de façade du début de mandat du nouveau président Fatshi. Les actes des partenaires du CACH indiquent clairement que les objectifs du quinquennat des uns et des autres sont diamétralement opposés. A la bonne foi du président de la République de poser les fondements d'un Etat de droit (Autorité de l'Etat et Justice) où les valeurs morales et éthiques sont sacralisées afin d'instaurer un cadre propice à un décollage socio-économique, ses « partenaires » de FCC jouent à la roublardise cherchant à imposer le statu quo, via les institutions qu'ils contrôlent. Ils cherchent à orienter « la démocratie » en leur faveur pour au bout du compte, re-

venir au pouvoir coûte que coûte. C'est ce tableau sombre qui fait réagir certains compatriotes de la diaspora, exilés mais actifs politiquement, qui craignent que la rivalité aiguë au sein de la coalition au pouvoir augure des heures sombres d'insécurité ou de chaos dans un proche avenir.

4. Il faut cependant reconnaître que la diaspora congolaise n'est pas bien structurée, si bien que son discours est souvent inaudible, qu'en pensez-vous ?

Je reconnais que l'opposition congolaise de la diaspora, particulièrement en Europe, souffre d'un manque de leadership à même de canaliser les diverses sensibilités pour une lutte politique digne de ce nom, au-delà des « arguments de biceps » comme pratique politique. Pour ma part, je tente dans le cadre de mon mouvement CRC (Combattants Résistants Congolais), qui s'est engagé à œuvrer dans la non-violence de participer au débat public par des idées. Je continue à croire que le président Félix Tshisekedi doit s'émanciper de Joseph Kabila. C'est le leitmotiv de la mon com-

bat. Il faut qu'on sente une vraie rupture pour un nouveau départ dans notre pays.

5. Mais, le VPM Tunda a finalement démissionné. N'est-ce pas un bon signe qu'envoie Félix Tshisekedi ?

Je salue sa démission. Ça nous rassure. On sent que le chef de l'Etat est en train de reprendre le contrôle de la situation. Il faut cependant que la procédure judiciaire enclenchée lors de son arrestation se poursuive et débouche sur sa condamnation pour que de telles velléités ne se répètent plus. Pour prévenir le risque d'implosion du pays, au regard des conflits de ménage à répétition au sein de la coalition au pouvoir, je lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle s'implique pleinement, par des voies diplomatiques, pour aider la RDC à s'affranchir de Kabila et aller réellement de l'avant.

PROPOS RECUEILLIS PAR F.M.

(*) LEADER DE LA
PLATEFORME D'OPPOSITION
CRC (COMBATTANTS
RÉSISTANTS CONGOLAIS),
BASÉE AU ROYAUME-UNI.

Motif de fierté pour le Cadastre minier**Vernissage du « Code minier révisé et annoté » : pari gagné pour Willy Kitobo**

Porté à la tête du ministère stratégique des Mines, le professeur Willy Kitobo Samsoni s'était fixé le pari de créer un climat de confiance entre différents intervenants du secteur minier par une meilleure compréhension du Code minier. Grâce à l'expertise avérée du Cadastre minier (CAMI), il vient de doter la RDC d'un important document : « Le Code minier révisé et annoté ». C'est le mardi 14 juillet 2020 que cet ouvrage d'une importance capitale pour la valorisation du secteur minier congolais a été porté sur les fonts baptismaux.

FAUSTIN K.

Révisé aux termes de l'ordonnance présidentielle du 9 mars 2018, le Code minier reste entouré d'un grand mystère. Il continue à faire l'objet de polémique entre différents acteurs du secteur. Une lacune que le ministre national des Mines, le professeur Willy Kitobo Samsoni, avait juré de corriger dès sa nomination en septembre 2019 à la tête de ce ministère hautement stratégique.

Grâce à l'expertise avérée du Cadastre minier (CAMI), le patron congolais des mines vient de gagner son pari. Il peut, enfin, pousser un ouf de soulagement pour avoir inscrit dans l'histoire minière de la République démocratique du Congo son nom en lettres d'or.

L'histoire retiendra qu'après Simon Tuma-Waku, géniteur du Code minier de 2002, c'est désormais sous le règne du prof Willy Kitobo au ministère des Mines que la RDC vient de se doter d'un ouvrage qui explique dans des termes clairs et précis les principales innovations apportées dans le Code minier révisé.

L'ouvrage « Code minier révisé et annoté » est là. Il est disponible dans différentes représentations du CAMI, également en vente en ligne sur le site de la Librairie Larcier.

Principal architecte de cet ouvrage d'une haute portée scientifique et juridique, selon le professeur Grégoire Bakandeja, qui en a fait l'économie, le directeur général du CAMI, Jean-Félix Mupande, a tenu d'emblée à préciser que cet ouvrage ne remplace nullement le Code minier révisé.

« Ce livre n'est pas un nouveau code minier. Il ne le remplace pas (...) C'est une œuvre collective, fruit de l'expertise du CAMI », a indiqué le n°1 du Cami. Il s'agit, selon lui, d'une compilation des versions anciennes et corrigées du Code minier pour « une meilleure lecture du Code ». Ainsi, sur les 344 ar-

articles du Code minier révisé, l'ouvrage présenté mardi au public donne des explications claires et précises de 153 articles modifiés, de 57 nouveaux articles insérés et 30 autres affectés par des innovations inscrites dans le Code révisé de 2018.

Secrétaire général des Mines, Ikoli Yombo Y'Apeke voie dans l'acte posé par le ministre Willy Kitobo « un événement rare, car depuis lors, aucun Code minier n'a été annoté ». Il a dès lors jeté des fleurs autant au professeur Kitobo qu'au directeur général du CAMI pour la concrétisation de ce projet qui, dit-il, va dissiper de nombreux malentendus dans le secteur des mines.

« UN OUVRAGE STRATÉGIQUE » AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Doctrinaire en matière des mines, le professeur Bakandeja n'a pas non plus caché sa joie de voir enfin

« un ouvrage d'intérêt stratégique qui va faciliter le règlement de conflits dans l'administration du Code révisé ».

« Code minier révisé et annoté de la RDC » : ce qu'il faut savoir

Le Code minier révisé et annoté est une consolidation commentée de la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée par la loi n°18/001 du 09 mars 2018. Il s'agit d'une œuvre simple qui explicite, l'un après l'autre, les amendements qu'il a plu au législateur d'apporter au Code minier.

La démarche suivie a consisté à accompagner l'intervention législative dans l'ordre de l'agencement des dispositions, sans perturber la structure légistique des textes coordonnés publiés par le Journal Officiel en date du 28 mars 2018.

Des renvois aux dispositions réglementaires ont été opérés à chaque fois que de besoin, sans compromettre l'intérêt pour le lecteur de

consulter lui-même le Règlement minier. Par ailleurs, des renvois à d'autres textes réglementaires ont été faits en vue, soit de signaler leur existence, soit d'exploiter les modalités pratiques d'application d'une disposition légale non prévues dans ledit Règlement minier.

Cette première édition s'est limitée à ne commenter que les dispositions modifiées et celles insérées. Les dispositions inchangées n'ont cependant pas été commentées, compte tenu de leur assimilation supposée dans l'opinion, après plus d'une décennie d'application et, par conséquent, du risque zéro de confusion. Toutefois, lorsqu'une modification, une insertion ou une abrogation a affecté une disposition inchangée, une annotation sous celle-ci a été prévue pour si-

gnaler l'ampleur de l'incidence. En tout état de cause, le lecteur pourra, s'il échet, utilement se référer à l'exposé des motifs du Législateur de 2002 pour une réminiscence dans la compréhension des dispositions inchangées et, à celui de 2018 pour s'enquérir des motivations de la révision.

Le Cadastre minier de la RDC, «CAMI» en sigle, est un établissement public à caractère scientifique et administratif, chargé de la gestion du domaine minier ainsi que celle des titres miniers et des carrières et placé sous la tutelle du ministre.

A l'instar d'autres établissements publics, le CAMI est régi par la loi n° 08/008 du 7 juillet 2008 ainsi que par le décret n°17/005 du 03 avril 2017 portant notamment ses statuts.

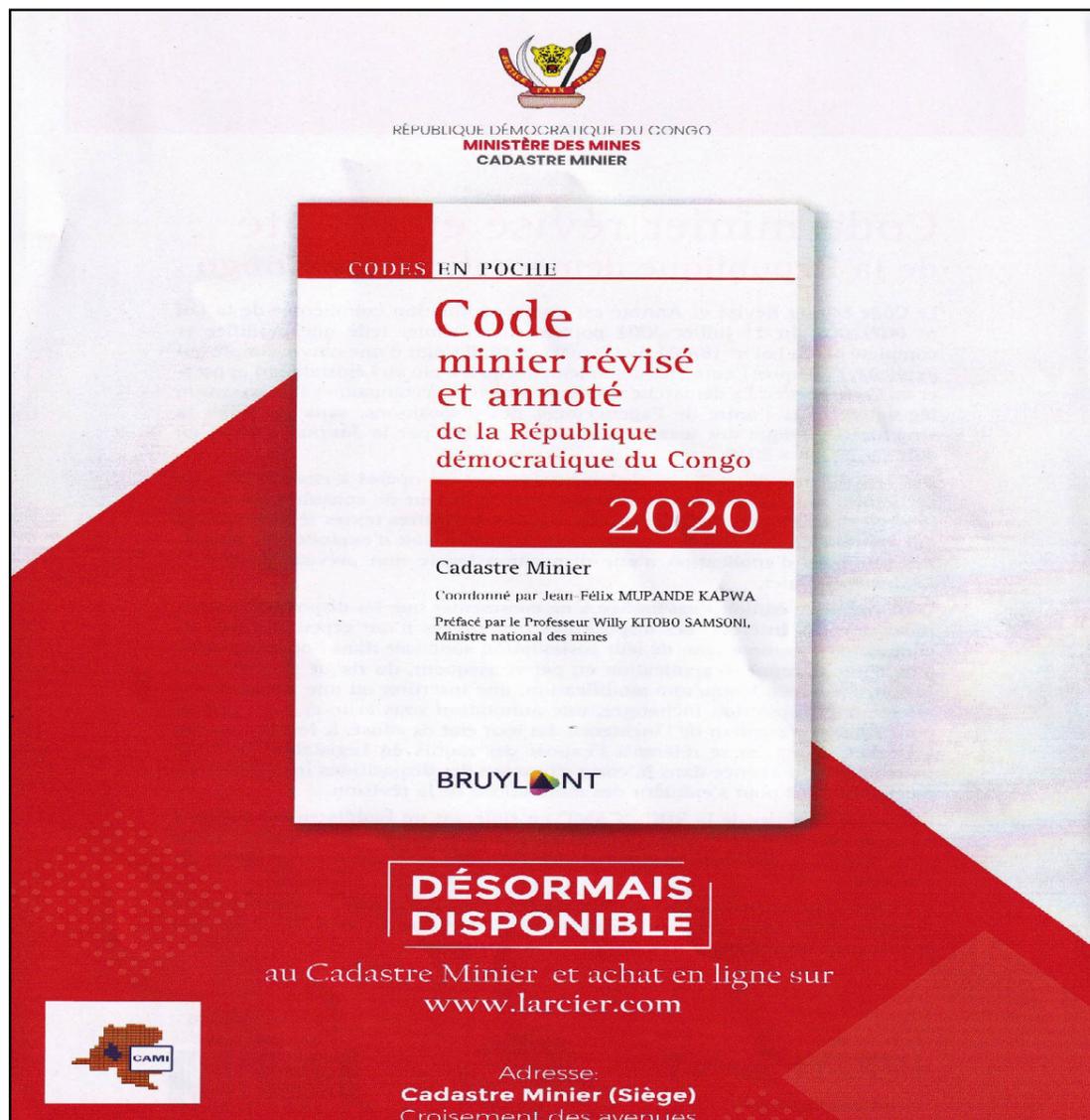
per le secteur minier à l'effort national de développement.

Un avis que partage le professeur Willy Kitobo Samsoni qui a appelé tous les acteurs à s'approprier ce Code.

A cet effet, le ministère des Mines se donne deux mois pour intensifier la vulgarisation du Code révisé.

« Il en va de l'intérêt de notre pays pour réaliser les attentes de ce Code. C'est de cette manière qu'on fera réellement du secteur minier un secteur de croissance », a dit le prof Kitobo, convaincu que « le Code minier révisé est notre héritage qui doit faire des Congolais les premiers bénéficiaires de la rente minière ».

De l'avis du ministre des Mines, la vulgarisation du Code minier se fera sur base de sept (7) modules, à savoir rôle de l'Etat et intervenants dans l'administration du Code minier ; gestion du domaine minier ; gestion des titres miniers ; responsabilité sociétale des entreprises ; transparence, gouvernance environnementale et sociale ; régime fiscal, douanier et de change et ; exploitation artisanale.



La France aux côtés de la RDC**Signature d'un accord de financement de 30 millions d'euros pour l'assainissement de Kinshasa et la protection des forêts**

Une fois de plus, la France a décidé de soutenir les efforts des autorités congolaises dans l'assainissement de la ville de Kinshasa et la protection des forêts congolaises, en débloquant une enveloppe de 30 millions d'euros. L'accord de financement a été scellé mardi entre le ministre des Finances, Sele Yalaghuli, et les officiels français.

F.K.

La France s'est engagée aux côtés du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger et accompagner la population congolaise face aux risques sanitaires et écologiques. Il s'agit d'une enveloppe de 30 millions d'euros répartie sur deux projets.

De la parole à l'acte, une première convention de financement de 15 millions d'euros a été signée mardi entre le ministre des Finances, Sele Yalaghuli, l'ambassadeur de France en RDC, François Pujolas, et le directeur-adjoint de l'Agence française de développement (AFD) en RDC, Gianni Sartena, pour un projet d'assainissement dans les communes de Limete (quartiers Ndanu et Salongo) et Masina (quartier Abattoir).

Ce projet vise notamment à protéger les habitants contre les inondations et à améliorer le système de collecte et de gestion des déchets solides.

Le gouverneur de la ville

de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, était présent à la cérémonie de circonstance.

« La mise en œuvre de ce projet fera très largement appel aux populations de ces quartiers. Par ailleurs, dans ce projet également, un appui sera fourni aux structures de santé (hôpitaux, centres de santé...) de ces zones, afin de leur permettre de mieux faire face au risque épidémiologique et notamment à la Covid-19 », rappelle, à ce propos, un communiqué de l'ambassade de France en RDC.

15 MILLIONS D'EUROS POUR LES FORÊTS CONGOLAISES

Dans une perspective de long terme et pour contribuer à la préservation et à la gestion durable des forêts, un engagement accru de la France aux côtés de la RDC, est prévue. La richesse de sa biodiversité tient pour beaucoup à ses forêts et au potentiel qu'elles représentent pour le développement durable du pays sur les plans de



Echange de signataires entre le ministre des Finances et les officiels français

l'environnement, de l'économie ou encore de la santé.

Dans un autre registre, Sele Yalaghuli, l'ambassadeur de France en RDC, François Pujolas, et le directeur-adjoint de l'AFD en RDC, Gianni Sartena, ont, en présence du ministre de l'Environnement et Développement durable, Claude Nyamugabo Bazibuhe, signé le même jour deux conventions de financement, pour le Projet de gestion durable des forêts congolaises.

Financé également à hauteur de 15 millions d'euros, le projet focalisera ses activités sur la politique forestière, le Code forestier, la foresterie communautaire et d'autres aspects d'une exploitation

durable des forêts en République démocratique du Congo. Il sera exécuté en partenariat avec le ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Dans son allocution, Sele Yalaghuli a rappelé l'importance de la préservation du cadre de vie des Congolais et de la survie de l'humanité ainsi que l'urgence ultime de gérer de manière rationnelle les écosystèmes naturels.

« La production exponentielle et la gestion sauvage des déchets ménagers posent maintenant un véritable problème de santé publique. Considérant le potentiel environnemental inouï dont

notre pays est doté et considérant aussi notre devoir d'assurer à nos populations un cadre de vie sain face à la menace permanente de dégradation, le Gouvernement de la République a entrepris de déployer d'importants efforts pour apporter des solutions idoines à ces problématiques », a indiqué l'argentier national.

Dans le souci de veiller à une utilisation rationnelle de ce financement, le ministre des Finances a conseillé que la mise en œuvre de ces projets se fasse « dans les meilleures conditions de gestion efficace et efficiente des projets a souhaité l'argentier national ».

Finances publiques : appuis budgétaires du FMI et bons du trésor, le dernier rempart

F.M.

Dans un contexte de faible mobilisation des recettes, le Gouvernement s'appuie désormais sur les appuis budgétaires du FMI et les souscriptions aux bons du trésor pour atténuer l'impact sur différents marchés. C'est ce qui ressort de la traditionnelle réunion du Comité de conjoncture économique présidée, mardi à l'immeuble du Gouvernement, par le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba. Il était question de passer en revue la situation économique hebdomadaire du pays.

Deux points ont été inscrits à l'ordre du jour, à savoir la note de conjoncture économique présentée par la vice-Premier ministre en charge du Plan, Elysée Munembwe, et le dossier du secteur minier soumis par le Ministre Willy Kitobo, en rapport sur le bon comportement

des prix des produits miniers sur les marchés internationaux.

Les membres du Comité de conjoncture économique sous le leadership du chef du Gouvernement ont constaté une nette surchauffe sur le marché de change, avec comme conséquence l'augmentation des prix sur le marché.

Ceci est consécutif, note-il, « à la baisse de mobilisation des recettes de l'État en cette période marquée par la pandémie de la Covid-19 », a déclaré le vice-Premier ministre en charge du Budget, Jean-Baudouin Mayo Mambembe.

Toutefois, il s'est félicité des appuis budgétaires du Fonds monétaire international (FMI) et des émissions des bons du trésor qui ont permis d'amortir « le choc qui aurait pu être plus violent ».

A ce sujet, le Premier ministre Ilunga Ilunkamba a



Le VPM du Budget faisant le compte rendu de la réunion du Comité de conjoncture économique

donné des instructions fermes pour contenir cette situation en veillant, notamment au respect de la réglementation relative au rapatriement des devises des exportations des opérateurs économiques, avec beaucoup plus de rigueur dans la délivrance des exonérations à l'importation.

En ce qui concerne le secteur minier, les membres du Comité de conjoncture économique ont noté un bon

comportement des prix de certains produits miniers, notamment le cuivre, le cobalt, l'étain, le diamant et l'Or; ce qui devrait avoir des effets bénéfiques sur les recettes publiques.

Selon RFI, les prix du cuivre ont largement retrouvé leur niveau d'avant le coronavirus. Ils sont au plus haut depuis deux ans, dopés par le rebond de la demande chinoise et surtout par l'inquié-

tude sur l'offre de métal rouge en Amérique latine.

Les cours du métal rouge ont gagné 50 % depuis leur creux du mois de mars. Après huit semaines consécutives de hausse, ils ont dépassé les 6.600 Usd la tonne en séance, lundi dernier. C'est leur plus haut niveau depuis juin 2018, alors qu'on est en pleine crise économique mondiale, causée par la Covid-19.

Pour rappel, le Comité de Conjoncture économique est composé de ministères du Budget, du Plan, du Travail et prévoyance sociale, de l'Économie Nationale, du Commerce Extérieur, des Mines, des Finances, ainsi que de la Banque centrale du Congo, auxquels sont associées, depuis le début de la crise sanitaire à coronavirus, la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et l'Association nationale des entreprises publiques (ANEP).

La marche du FCC de nouveau décalée

Pour la deuxième fois consécutive, le Front commun pour le Congo (FCC) vient de reporter sa marche pacifique projetée pour le mardi 14 juillet 2020. Ainsi en a décidé le comité d'organisation de cette manifestation.

VÉRON K.

En attendant l'avis de la base, la marche pacifique que devait organiser, hier mardi 14 juillet 2020, le Front commun pour le Congo (FCC) afin de soutenir les institutions de la République démocratique du Congo, a été de nouveau reportée à une date ultérieure.

Ce report a été annoncé par le député national Ngoy Kasanji, au nom du comité d'organisation de cette manifestation, au cours d'un échange, le lundi 13 juillet 2020, avec le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka.

A cette occasion, le chef de l'administration urbaine a, comme pour les deux marches précédentes sollicitées par le CACH et LAMUKA, fait part à ses interlocuteurs de l'impossibilité

d'organiser cette manifestation dans la capitale, tout en rappelant l'état d'urgence sanitaire décrété par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Le représentant du comité d'organisation qui s'est dit peu surpris par cette décision, a rassuré que sa plateforme politique, le FCC, organisera cette marche car, il est dans ses droits d'être assisté par les services de l'ordre de la ville. Mais, pour n'avoir pas recueilli l'avis de la base, Ngoy Kasanji a proposé de reporter cette marche à une date ultérieure.

Rappelons cependant que le FCC est à son deuxième report de cette marche pacifique projetée au début du mois en cours, d'abord le 8 et ensuite le 10 juillet dernier. Des informations en notre possession, c'est la date du 23 juillet qui serait



Les cadres et militants du FCC lors d'une réunion du comité d'organisation

retenue pour la prochaine fois. En outre, pour le même motif d'état d'urgence sanitaire, le gouverneur Gentiny Ngobila Mbaka vient de réitérer, au PPRD, CACH et LAMUKA, son refus pour l'organisation d'une série de manifestations à Kinshasa. Apparemment, il est en train de

prêcher dans le désert, d'autant plus que le lundi 13 juillet 2020, LAMUKA a encore drainé une foule immense dans la rue. Le président national du Mouvement de Libération Du Congo (MLC), Jean-Pierre Bemba Gombo, qui était d'ailleurs à l'avant-plan, a remercié les partici-

pants à cette marche qui, selon lui, a pour objectif de bousculer les décisions punitives et arbitraires à l'encontre de la volonté du peuple.

Il a également fait autant à la Police pour avoir encadré les manifestants tout au long du parcours.

Marche pacifique de Lamuka : un message fort adressé aux autorités congolaises

A.T.

Dans le but de désavouer la désignation de Ronsard Malonda à la tête de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), la plateforme politique Lamuka a organisé, le lundi 13 juillet, une marche pacifique dans quelques villes de la République démocratique du Congo.

A travers cette marche, les leaders de Lamuka ont adressé un message fort aux autorités congolaises. Une façon pour les responsables de cette plateforme de l'Opposition de remettre en question l'entérinement par l'Assemblée nationale de la candidature de Ronsard Malonda.

En dépit de l'interdiction de la marche par les différentes autorités des provinces, des milliers de militants et cadres de Lamuka ont bravé cette mesure et sont descendus dans la rue. Mobilisés comme un seul homme, les manifestants ont ainsi démontré à la face du monde qu'ils veulent voir leur pays être dirigé autrement. Cela a été observé à Kinshasa, Kikwit, Goma, Bukavu, Kananga, Tshikapa, etc.

Encadrés par des éléments de la Police nationale congolaise, les différentes



Comme lors des manifestations précédentes de Lamuka (Npm), le rendez-vous de lundi a drainé du monde (Photo d'archives)

marches se sont déroulées sans heurts jusqu'à un seul moment où l'on a constaté des bousculades du à des coups de gaz lacrymogène.

A Kinshasa, la marche a connu la participation du président du Mouvement de libération du Congo (MLC) et haut cadre de Lamuka, Jean-Pierre Bemba Gombo, accompagné de son épouse. Le couple, qui avait pris la tête de la marche avait été escorté par la police jusqu'à sa résidence de la Gombe.

RECTIFIER LE TIR

La présence de Bemba

et celle d'autres cadres de Lamuka lors de cette marche ont été perçues comme une preuve de la détermination de cette plateforme de l'Opposition à barrer la route aux ennemis du processus démocratique en cours au pays. En dépit de quelques incidents observés sur les parcours empruntés par les manifestants, Jean-Pierre Bemba a salué le travail abattu par des éléments de la Police nationale congolaise.

Il a fait remarquer que la marche de Lamuka est pour lui « un pari gagné ».

A en croire certains

analystes politiques, l'entérinement par l'Assemblée nationale de Ronsard Malonda à la présidence de la Céni est un ballon d'essai lancé dans le camp de l'Opposition pour voir sa réaction. Heureusement, la réplique n'a pas tardé.

Les partis politiques de l'Opposition et les associations de la Société civile sont montés au créneau pour démontrer, non seulement leur capacité de mobilisation des masses, mais aussi leur détermination à barrer la route à ceux qui qualifie d'imposture. Cela pour exiger l'annu-

lation pure et simple de cet entérinement.

Pour avoir joué un rôle important lors des élections couplées de 2018, Ronsard Malonda ne doit pas présider aux destinées de la Céni non plus, estiment ces analystes. Avant de noter qu'« il est l'ombre du président sortant Corneille Nangaa accusé d'être l'architecte des élections jugées chaotiques ». Par conséquent, c'est mieux de désigner quelqu'un d'autre

Contrairement à la démarche engagée jusqu'à présent au sujet de la Céni, l'Opposition politique et la Société civile préconisent un autre schéma.

Pour eux, tout doit commencer par l'audit des fonds alloués à cette institution d'appui à la démocratie. Ce, avant d'envisager des réformes relatives à la loi électorale et celle portant organisation, fonctionnement et attributions de la Céni. Après, on peut penser aux animateurs de cette institution.

Au-delà du consensus à dégager sur la candidature du futur président de la Centrale électorale, les confessions religieuses n'ont pas droit à l'erreur.

Elles sont appelées à privilégier un certain nombre de critères, notamment la compétence et la crédibilité.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES



Le Directeur Général
N.I.F. A0707219F

COMMUNIQUE OFFICIEL n° 01 /0025/DGI/DG/ DESCOM/MT/CK/2020

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS RAPPELLE AUX CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES, DES CENTRES DES IMPÔTS AINSI QUE DES SIÈGES MODELISÉS ET MODERNISÉS DES DIRECTIONS PROVINCIALES DES IMPÔTS QUE CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION FISCALE EN VIGUEUR. LE PAIEMENT DU DEUXIÈME ACOMPTE PROVISIONNEL DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET PROFITS (IBP) DE L'EXERCICE FISCAL 2021, REVENUS 2020, INTERVIENT AU PLUS TARD LE VENDREDI 31 JUILLET 2020.

LE MONTANT DUDIT ACOMPTE REPRÉSENTE 20% DE L'IMPÔT DÉCLARÉ AU TITRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019. AUGMENTÉ DES SUPPLÉMENTS ÉVENTUELS ÉTABLIS PAR L'ADMINISTRATION AU TITRE DUDIT EXERCICE. QUE CES SOMMES FASSENT OU NON L'OBJET DE CONTESTATION.

LEUR ATTENTION EST ATTIRÉE SUR LE FAIT QUE LE DÉFAUT OU L'INSUFFISANCE DE PAIEMENT DANS LE DÉLAI LÉGAL DONNERA LIEU À L'APPLICATION D'UNE AMENDE ÉGALE À 50% DE L'ACOMPTE NON VERSÉ.

PAR AILLEURS, L'IMPUTATION ÉVENTUELLE DU CRÉDIT D'IMPÔT N'EST AUTORISÉE QUE DANS LA LIMITE DE 20% DU MONTANT DE L'ACOMPTE DÛ.

S'AGISSANT DES CAS PARTICULIERS DES CONTRIBUABLES JADIS BÉNÉFICIAIRES DU MECANISME DE COMPENSATION, L'IMPUTATION DEVRA S'EFFECTUER CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS CONTENUES DANS LA LETTRE N° CAB/MIN.FINANCES/ECO/NSW/2020/0607 DU 24 FÉVRIER 2020 DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES.

AUSSI, COMPTE TENU DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19, LES CONTRIBUABLES SONT-ILS INVITÉS À PRIVILÉGIER LA TRANSMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, EN FORMAT PDF, DU BORDEREAU DE VERSEMENT D'ACOMPTE PROVISIONNEL ET DE LA PREUVE DE PAIEMENT DUDIT ACOMPTE AUX ADRESSES ÉLECTRONIQUES SUIVANTES, SELON LE CAS :

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES (DGE)

dge.reception1@dgirdc.cd

dge.reception2@ dgirdc.cd

CENTRE DES IMPÔTS DE KINSHASA

cdikin.reception1@dgrirdc.cd

cdikin.reception2@dgrirdc.cd

(CDI/KIN)

cdikin.reception3@dgrirdc.cd

cdikin.reception4@dgrirdc.cd

BANDUNDU

dpibandundu.reception@dgrirdc.cd

KONGO CENTRAL

cdmatadi.reception@dgrirdc.cd

EQUATEUR

dpiequateur.reception@dgrirdc.cd

KASAI OCCIDENTAL

dpikasaioccidental.reception@dgrirdc.cd

KASAI ORIENTAL

dpkasaioccidental.reception@dgrirdc.cd

KATANGA

cdlubumbashi.reception@dgrirdc.cd

MANIEMA

dpmaniema.reception@dgrirdc.cd

NORD-KIVU

cdgoma.reception@ dgirdc.cd

PROVINCE ORIENTALE

cdkisangani.reception@ dgirdc.cd

KIVU

dpisudkivu.reception@ dgirdc.cd.

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL N°01/0024/DGI/DG/DESCOM/MT/2020 DU 08 JUILLET 2020 EST RAPPORTÉ.

FAIT À KINSHASA, le 13 JUIL. 2020

BARNABÉ MUAKADI MUAMBA

Mali : le pouvoir va-t-il tomber aux mains des religieux ?

Comment va finalement se traduire la forte influence de l'imam Mahmoud Dicko sur la large coalition qui exige la démission du président malien Ibrahim Boubacar Keita (IBK) ? La question est posée.

ECONEWS AVEC LE POINT.FR

De nombreux observateurs des dynamiques politiques maliennes se demandent aujourd'hui si les religieux sont en train de prendre le pouvoir dans le pays.

En effet, le 5 juin, puis le 19 juin 2020 et enfin le 10 juillet, à l'appel de trois organisations – la Coordination des mouvements et associations sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko (CMAS), le mouvement Espoir Mali koura (EMK) et le Front pour la sauvegarde de la démocratie (FSD) –, plusieurs milliers de Maliens ont convergé vers la place de l'Indépendance à Bamako pour réclamer la démission du président Ibrahim Boubacar Keita. Si les deux dernières organisations sont explicitement politiques, la première est un mouvement à dimension religieuse, notamment islamique.

UNE ALLIANCE HÉTÉROCLITE À VISÉE COMMUNE

La CMAS, mise en place en septembre 2019, s'appuie sur une rhétorique de dénonciation par l'imam de la «gouvernance catastrophique» du pays. Ce qui laisse penser qu'elle constitue un outil de combat contre la corruption et contre des politiques qui auraient trahi le peuple malien.

L'imam Mahmoud Dicko a fondé sa notoriété en tant que président du Haut conseil islamique du Mali (2008-2019), à travers les différentes luttes politiques qu'il a menées dans ce cadre. Il s'est illustré par son combat contre le Code de la famille entre 2009 et 2011, son implication dans la résolution de la crise depuis 2012, son rôle dans l'élection présidentielle de 2013, son opposition à l'éducation sexuelle en 2019, etc.

L'imam a bien compris que sa seule force repose sur sa capacité à mobiliser les populations. D'où cette structure qui lui offre une plateforme pour poursuivre ses combats et continuer de peser sur la scène politique nationale.

Étant donné la méfiance des populations maliennes à l'égard du politique, les religieux apparaissent comme des responsables en lesquels les citoyens peuvent encore avoir confiance, et les seuls en mesure de les mobiliser.

L'opposition politique – en l'occurrence l'EMK et le

FSD, qui est une coalition de partis de l'opposition – semble avoir très bien intégré ce constat en s'alliant avec le mouvement de l'imam. C'est ensemble, et sous le leadership de Mahmoud Dicko, qu'ils ont appelé, avec succès, les Maliens à sortir massivement dans la rue et à demander la démission du président de la République.

Les différents leaders de la manifestation – dont d'anciens ministres de l'actuel président et le militant anticorruption libéré récemment, Clément Dembélé – se sont succédé au pupitre du podium pour lancer à tour de rôle leurs diatribes.

L'ampleur des mobilisations que l'imam initie fait de lui, sans conteste, le premier opposant politique au Mali. La coalition hétéroclite à l'origine des manifestations s'est transformée en Mouvement du 5 juin – Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), qui rassemble désormais une pléthore de partis et de personnalités politiques.

Le M5-RFP ne cesse d'enregistrer des renforts de poids, comme Mme Sy Kadiatou Sow, ancienne ministre, ou encore Modibo Sidibé, ancien Premier ministre, qui n'avaient pas pris part à la marche du 5 juin.

LES RELIGIEUX PRÉVOIRAIENT-ILS DE CONQUÉRIR LE POUVOIR ?

La grande critique venant des partisans du pouvoir à l'encontre du M5-RFP – du fait du leadership de l'imam Dicko, certes adepte d'un islam rigoriste – est de dire qu'il serait porté par un islamiste au service de ses alliés djihadistes du nord et du centre. Le principal constat qui découle des événements actuels est, en tout état de cause, l'accroissement de la légitimité d'une partie des élites religieuses au détriment des élites politiques qui voient la leur se détériorer progressivement depuis deux décennies.

Le manque de dynamique pour espérer le changement que le président Ibrahim Boubacar Keita avait incarné au moment de son élection, en 2013, a fini par convaincre de nombreux Maliens qu'il n'est plus la solution. « Boua dessera, Boua Ka bla » (en langue bambara, « le vieux ne peut plus, qu'il laisse le pouvoir »), slogan lancé par l'activiste et animateur Ras



C'est peu de dire que l'influence grandissante de l'imam Mahmoud Dicko ouvre la voie à un pouvoir où les religieux auront forte prise. © Michele Cattani/AFP

Bath, est désormais repris par les manifestants.

Depuis son implication dans l'élection du président de la République en 2013, quand il soutint fermement la candidature d'Ibrahim Boubacar Keita, l'intérêt de l'imam Dicko pour la politique n'est plus à démontrer. Dans le discours qu'il a prononcé le 5 juin dernier, il ne manqua pas de présenter ses excuses au peuple malien pour l'avoir induit en erreur en l'appelant à voter pour l'actuel président de la République. Les dernières manifestations et appels à la démission dont il est à l'origine seraient en quelque sorte une façon pour lui de corriger cette erreur.

Il paraît peu probable que l'imam entreprenne de conquérir directement le pouvoir. Il semble en outre avoir bien compris que le mouvement de contestation précéderait au moindre soupçon d'une volonté d'imposition de la charia dans le cas où le président quitterait le pouvoir. D'ailleurs, il s'est désormais écarté en se positionnant plutôt comme une autorité morale « au-dessus de la mêlée », qui a bien évidemment son mot à dire.

Aborder la question sous un angle purement religieux, c'est aussi minimiser le caractère hétéroclite de ce mouvement auquel sont venus s'agréger tous ceux qui sont mécontents du pouvoir.

L'imam Dicko dispose sans aucun doute d'une grande influence sur la scène sociale et politique, et il vient encore une fois de le démontrer. Cependant, nous l'avons dit, il est très peu probable qu'il tente de prendre personnellement le pouvoir. Ne serait-ce que parce que la participation directe au jeu électoral mettrait en évidence son réel poids politique et qu'un résultat dans les urnes qui serait en deçà des attentes et des espérances pourrait éroder son aura.

L'imam paraît conscient

du fait que le rôle de superviseur du jeu politique – qu'il joue d'ailleurs très bien – lui convient mieux que celui d'acteur politique à proprement parler. En revanche, il contribuera (comme il l'a déjà fait par le passé) à soutenir et à porter au pouvoir la personnalité de son choix.

UN PRÉSIDENT EN MANQUE DE LÉGITIMITÉ

Les partisans du président malien rappellent régulièrement aux contestataires qu'« IBK » a été confortablement élu. Ce rappel récurrent pourrait expliquer pourquoi le chef de l'État est peu sensible aux différentes critiques dont il fait l'objet. Sa réélection en 2018 l'a très certainement conforté dans ses certitudes et dans sa détermination à poursuivre la politique qu'il a menée depuis 2013. On peut ainsi supposer que dans son entendement, puisque les Maliens l'ont réélu, c'est que tout va bien, d'où une (presque) totale inconsideration vis-à-vis des revendications formulées lors de différentes manifestations.

Mais, c'est oublier qu'il n'a été réélu en 2018 que par une minorité de citoyens, d'où un décalage entre sa légalité en tant que président de la République et sa légitimité populaire.

Les acteurs de la manifestation du 5 juin, en particulier Issa Kaou Ndjim, le coordinateur général de la CMAS, l'ont très bien compris. Sur les 20 millions de Maliens, à peu près 8 millions étaient inscrits sur les listes électorales (en 2018) et 2,5 millions seulement se sont déplacés pour aller voter. IBK a été élu au second tour avec à peu près 1 700 000 voix. Le suffrage universel n'imposant pas de seuil minimal à atteindre pour être élu, IBK est un président légal, mais ce taux de participation extrêmement bas pèse sur sa légitimité. Dès lors, l'expression « élu con-

fortablement » apparaît tout à fait relative. Penser que la majorité des Maliens approuve la politique d'IBK sous prétexte qu'il a été « confortablement élu » est quelque peu illusoire.

Les manifestations de l'ampleur de celles du 5 et du 19 juin sont rares dans le pays. Leur succès provient de l'injustice sociale ressentie par une majorité de Maliens. Cette injustice sociale est le fait d'une corruption endémique qui voit les deniers publics être totalement accaparés par une minorité. Les financements alloués à l'armée, à l'éducation et aux secteurs vitaux de l'État sont détournés sans aucune conséquence pour les auteurs.

S'y ajoutent la crise de l'école et une grève des enseignants qui dure depuis bientôt deux ans. En outre, l'insécurité a gagné des régions jusque-là épargnées. Dans ce contexte, les soupçons de fraude concernant les dernières élections législatives (une trentaine de sièges ont été arrachés à l'opposition au profit du parti au pouvoir) ont été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Le bras de fer entre le président Keita et l'imam Mahmoud Dicko semble avoir atteint un point de non-retour, et la dernière manifestation du vendredi 19 juin 2020 en a apporté une preuve supplémentaire. La situation sociopolitique actuelle du pays est plus que jamais incertaine dans la mesure où le M5-RFP a jusque-là refusé la « main tendue » et la proposition de dialogue du président IBK, exigeant simplement sa démission.

Il reste à savoir si la dissolution de l'Assemblée nationale (un des principaux facteurs de la crise, et de la Cour constitutionnelle (qui a entériné la fraude électorale en installant les députés frauduleux) demandée par l'opposition pourrait suffire à faire baisser la tension.

« Une Nation engagée, unie et solidaire »: un format inédit pour le 14 juillet en France

Crise du coronavirus oblige, les festivités du 14 juillet, fête nationale française, ont été différentes cette année. L'événement n'a pas été ouvert au public.

ÉCONEWS AVEC AFP

La pandémie à Covid-19 oblige, le traditionnel défilé des armées à Paris, pour la fête nationale du 14 juillet, a été remplacé mardi par une cérémonie en format réduit, qui a mis à l'honneur les militaires et civils mobilisés pendant la crise sanitaire.

Avec pour thème «*Une Nation engagée, unie et solidaire*», cette cérémonie parisienne présidée par le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, a mis particulièrement en valeur la participation des armées à la lutte contre le coronavirus au sein de l'opération *Résilience*, avant de s'achever par un hommage plus large aux soignants, au son de la Marseillaise. La Patrouille de France a réalisé un second passage exceptionnel en leur honneur.

UN PROGRAMME PARTICULIER

Pour parer aux risques

sanitaires, les autorités ont prévu un dispositif resserré sur la place de la Concorde, qui a accueilli quelque 2.000 participants contre plus de 4.000 militaires mobilisés d'habitude lors du traditionnel défilé du 14 juillet.

Pas de blindés ni de troupes à pied descendant les Champs Élysées cette année. Le défilé aérien a été en revanche maintenu, avec une vingtaine d'hélicoptères et une cinquantaine d'avions, dont un appareil de transport A400M et un avion ravitailleur A330 de l'armée de l'Air, utilisés au plus fort de la crise sanitaire pour transférer des patients atteints de la Covid, afin de désengorger les régions françaises les plus saturées.

L'événement, qui rassemble d'habitude une foule compacte, n'a pas été ouvert au public mais retransmis à la télévision. Seuls quelque 2.500 invités ont assisté à la cérémonie, dont 1.400 soignants et représentants de la Société civile.



Emmanuel Macron, président français

Quatre pays européens — Allemagne, Suisse, Autriche, Luxembourg — ont symboliquement été représentés, pour les remercier d'avoir pris en charge dans leurs hôpitaux un total de 161 patients français, quand les services de réanimation de l'Est de la France étaient débordés.

HOMMAGE À CHARLES DE GAULLE

L'édition 2020 du 14 juillet a débuté par un hommage au général Charles de Gaulle, dont la mémoire est célébrée cette année à l'oc-

casion d'un triple anniversaire: le 130^{ème} de sa naissance, le 50^{ème} de sa mort, et le 80^{ème} de l'appel du 18 juin 1940.

La célèbre Patrouille de France a lancé les festivités en dessinant dans le ciel son emblématique panache de fumée bleu-blanc-rouge, suivie de Rafale et de Mirage 2000 des trois escadrons de chasse héritiers des traditions des Forces aériennes françaises libres. Ils ont été accompagnés de deux Typhoon de l'armée de l'Air britannique.

HOMMAGE AU PERSONNEL

Transport de masques, protection de sites sensibles, appui sanitaire: la cérémonie a mis en valeur de multiples unités militaires qui ont œuvré à lutter contre le coronavirus sous le parapluie de l'opération *Résilience*, lancée le 25 mars par Emmanuel Macron. Le Service de santé des armées (SSA) a particulièrement été mis à l'honneur. Le SSA, qui représente 1% de l'offre de soins en France, a pris en charge 3% des patients atteints du virus en réa-

nimation, dans ses huit hôpitaux et via des interventions tous azimuts, tout en continuant à assurer sa mission première: le soutien médical des forces armées et de leurs blessés.

Parmi les troupes représentées également ont figuré le régiment médical de l'armée de Terre, mobilisé pour ouvrir une structure médicale de réanimation sous tente (EMR) à Mulhouse (Est), ou encore le 2^e régiment de dragons, spécialisé dans les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), qui a assuré la désinfection d'infrastructures et de moyens de transport militaire mis à disposition de patients atteints de Covid-19.

Le défilé a aussi associé les personnels de l'armée de l'Air ayant transféré des patients par voie aérienne, ainsi que des marins-pompiers de Marseille et des membres d'équipage des porte-hélicoptères (PHA) ayant convoyé du matériel médical et des renforts Outre-

Pour l'OMS, « trop de pays vont dans la mauvaise direction »

ÉCONEWS

« Trop de pays vont dans la mauvaise direction », c'est l'avertissement lancé lundi 13 juillet par le patron de l'OMS. Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, s'est exprimé au lendemain d'une journée record avec 230 000 nouveaux cas de coronavirus dans le monde.

« Les gouvernements doivent communiquer clairement avec leurs citoyens et mettre en place une stratégie globale visant à supprimer la transmission et à sauver des vies », a souligné le patron de l'OMS.

Si les principes élémentaires ne sont pas suivis, cette pandémie ne pourra aller que dans une seule direction. Cela va aller de pire en pire.

Dans le monde entier, les mesures de reconfinement se multiplient à l'échelle de villes ou de régions. Ce devait être le cas en Espagne, autour de la ville catalane de Lérida.

Mais ici une bataille juridique s'est engagée. Un tribunal de Madrid a en effet suspendu les mesures prises par le gouvernement régional

les estimant « contraires au droit ».

BRAS DE FER JURIDIQUE ENTRE LA CATALOGNE ET MADRID

Les autorités catalanes n'entendent pas se laisser faire. Elles vont faire appel et ont demandé à la population de respecter malgré tout les nouvelles mesures de confinement.

Toujours en Europe, dans les Balkans, la recrudescence du coronavirus a poussé les autorités tchèques à réimposer des restrictions à l'entrée des voyageurs en provenance de la Serbie et du Monténégro. Ils devront observer une quarantaine ou présenter un test négatif à la Covid-19.

La Grèce va également resserrer ses contrôles notamment dans les zones touristiques. Les foires des villages et les rassemblements dans les églises seront notamment limitées, voire interdits.

NOUVEAUX CONFINEMENTS À TANGER ET MANILLE

Au Maroc, c'est la ville de Tanger qui est de nouveau confinée. Depuis lundi dernier, quelque un million d'habitants

ne devront quitter leur domicile « qu'en cas de nécessité extrême ». Les transports publics ont été suspendus et la plupart des espaces publics fermés.

Même scénario en Asie du sud-est à Manille. 250 000 habitants d'une des villes qui composent la capitale des Philippines devraient rester chez eux pour deux semaines.

L'ÉPICENTRE DE LA PANDÉMIE TOUJOURS EN AMÉRIQUE

L'OMS rappelle, enfin, que l'épicentre du virus se trouve toujours sur le continent américain, où plus de la moitié des cas ont été enregistrés dans le monde. La pandémie a fait plus de 566 000 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre.

SCÉNARIO DU PIRE AU ROYAUME-UNI

Cette étude de l'Académie des sciences médicales prévient qu'une « préparation intense » est nécessaire dès à présent pour réduire les risques à l'approche de l'hiver. Les auteurs le qualifient de « scénario du pire raisonnable ».

Une deuxième vague de nouveau coronavirus en hiver pourrait faire jusqu'à 120.000 morts dans les hôpitaux du Royaume-Uni sans préparation adéquate, selon une étude de l'Académie des sciences médicales publiée ce mardi. « *Ce n'est pas une prédiction, c'est une possibilité* », a souligné, dans un communiqué, le Pr Stephen Holgate, qui a dirigé la réalisation de ce rapport de 37 experts, commandé par le gouvernement de Boris Johnson.

Le rapport prévient qu'une « préparation intense » est nécessaire dès à présent pour réduire les risques que le service public de santé, le NHS, ne soit submergé pendant l'hiver.

Certaines recherches laissent craindre que le nouveau coronavirus - qui a fait près de 45.000 morts au Royaume-Uni, pays le plus durement touché en Europe - se propage davantage pendant la saison froide.

Si le rapport souligne qu'il existe un « haut degré d'incertitude » sur l'évolution de la pandémie à Covid-19, un « scénario du pire raisonnable », auquel il convient de se préparer, table sur une augmentation du taux de reproduction du virus à 1,7 à partir

de septembre. Ce chiffre, qui correspond au nombre moyen de personnes qui sont infectées par un porteur du virus, se trouve actuellement entre 0,7 et 0,9 dans le pays.

Les modèles établis sur la base d'un tel scénario évoquent un pic de décès et d'admissions dans les hôpitaux en janvier et février 2021, « similaire ou pire » que la première vague du printemps et qui coïnciderait au pic d'activité pour le système hospitalier avec les maladies saisonnières.

Au Royaume-Uni, le nombre de décès liés à la Covid-19 à l'hôpital ne prend pas en compte les actions du gouvernement pour réduire le taux de transmission, ni l'utilisation de la dexaméthasone, stéroïde qui permet de réduire le taux de mortalité chez les patients gravement atteints, tempèrent les auteurs.

Ils préconisent, entre autres, de mettre en œuvre une campagne d'information à destination du public ainsi que des conseils destinés en particulier aux personnes fragiles, d'augmenter la capacité de tests et de se prémunir contre les effets les plus graves de la grippe en vaccinant personnes à risque et personnels de santé.

Quatre athlètes de l'As V.Club primés pour la saison 2019-2020

Pour la saison 2019-2020, quatre athlètes de l'As. V. Club se sont distingués par leur prestation.

NANA K. AVEC VEA IV

C'était une saison très difficile pour l'As V.Club avec un effectif remanié. Cela n'a pas été un grand obstacle pour les joueurs «dauphins noirs» de bien défendre les couleurs de leur club. Une qualification à la phase des groupes de la CAF Champions était aussi acquise.

Si l'attaque de l'As. V.Club n'avait pas bien tourné en début de saison, on notera quand même une qualification à la phase des groupes de la C1 CAF avec 4 matchs sans défaite et aucun but encaissé. C'était une première pour l'As V.Club de réaliser un tel exploit en compétition africaine, c'est-à-dire en jouant 4 matchs successifs sans encaisser.

C'était aussi une série de neuf (9) matchs, toutes les compétitions confondues, sans encaisser.

C'était une saison difficile pour les hommes de

Jean-Florent Ibenge avec une qualification à la prochaine CAF champions league 2020-2021, après une décision de la FECOFA d'arrêter avec la saison 2019-2020 suite à la pandémie à Covid-19. L'As. V.Club était provisoirement deuxième au classement de la Vodacom Ligue I avant la suspension du championnat avec 24 matchs joués, 48 points dont 13 victoires (9 à l'extérieur sur 12), 9 nuls et 1 défaite. L'équipe avait marqué au total 42 buts. Elle avait encaissé 12 buts.

Par ailleurs, voici les meilleurs joueurs de la saison: 1. Ousmane Ouattara, le géant défenseur central ivoirien et transfuge de San Pedro de la Côte d'Ivoire, a



été plébiscité comme le meilleur joueur de l'As. V.Club pour la saison 2019-2020; 2. Fiston Mayele Kalala, l'avant-centre, meilleur buteur v.clubien de la saison et meilleur buteur de la Linafoot 2019-2020 grâce à sa ration. Il est aussi plébiscité comme la révélation de la saison 2019-2020 chez les dauphins noirs de la capitale. Le Top 2 des meilleurs buteurs v.clubiens

de la saison 2019-2020 a été dominé par Fiston Mayele avec 12 buts et Jérémie Mumbere 6 buts.

3. Djuma Shabani, arrière droit, était le meilleur passeur v.clubien de la saison avec 6 passes décisives. Il était aussi le 2e meilleur passeur de la Vodacom Ligue I 2019-2020 ex-aequo avec Patou Kabangu (6) et juste derrière Glody Likonza du TP

Mazembe (9).

Chez les dauphins noirs, le top 4 des meilleurs passeurs de la saison était commandé par Djuma Shabani (6), Jérémie Mumbere (4), Kikasa (3) et Tuisila (3).

4. Nelson Lukong, toujours le même avec ses arrêts exceptionnels.

Plébiscité comme le meilleur gardien de l'As. V.Club de la dernière décennie (2010-2019), le gardien camerounais a pu sauver son équipe à plusieurs reprises. On n'oubliera jamais son exploit lors du derby kinois entre l'As. V.Club et DCMP. Il avait arrêté le penalty d'un joueur du DCMP vers les dernières minutes du match. Cela avait permis à son équipe d'éviter une défaite face à son éternel rival.

Décès à Johannesburg de Zindzi Mandela, la fille cadette de Nelson et Winnie Mandela

ECONEWS

La nouvelle du décès de Zindzi Mandela, la fille cadette du premier président noir sud-africain Nelson Mandela, a été annoncée lundi dernier. Engagée dans la lutte contre l'apartheid, elle avait 59 ans. À Johannesburg où le triste événement a eu lieu, les causes de son décès n'ont pas été dévoilées.

Dans un communiqué, le président sud-africain Cyril Ramaphosa a présenté ses «*condoléances les plus sincères à la famille Mandela*», se disant «*profondément attristé par la mort de (...) Zindziwa «Zindzi» Nobutho Mandela*». Le chef de l'État a rendu hommage à «*une courageuse militante politique*», qui a notamment participé, comme son père, à la branche armée du Congrès national africain (ANC), fer de lance de la lutte contre le régime de l'apartheid, officiellement tombé en 1994.

À la naissance de sa fille cadette, le 23 décembre

1960, Nelson Mandela a des doutes sur sa paternité, puisqu'il était inculpé cette année-là à Pretoria et n'a guère vu sa femme, Winnie. Ses questions s'évanouissent à la vue du bébé, qu'il décide d'appeler Zindziwa, «*comme la fille du poète xhosa Samuel Mqhayi*», écrit-il dans ses mémoires, Long chemin vers la liberté.

«*Le poète était revenu chez lui après un long voyage et il avait découvert que sa femme avait donné naissance à une petite fille. Il ne savait pas qu'elle était enceinte et il avait cru que l'enfant avait un autre père.*»

Dans notre culture, quand une femme donne naissance à un enfant, le mari n'entre pas dans la maison où elle est enfermée pendant dix jours. Mais le poète, trop furieux pour observer cette coutume, se précipita dans la maison avec une sagaie, prêt à en transpercer la mère et la fille. Mais, quand il regarda la petite fille et qu'il vit qu'elle lui ressemblait comme deux



Zindzi Mandela est décédée, à l'âge de 59 ans.

gouttes d'eau, il s'en alla en disant «*U zindzinle*», ce qui signifie «*Tu es bien établi*» en isixhosa. Il l'appela Zindziwa, la version féminine de ce qu'il avait dit. »

UNE ENFANCE SANS SON PAPA

Toute l'enfance de la petite fille sera marquée par la traque incessante livrée par le régime de l'apartheid à ses parents. Elle n'a que quatre mois lorsque son père entre en clandestinité, en mars 1961, pour organiser le passage du Congrès national africain (ANC) à la lutte armée.

Zindzi Mandela était la plus jeune fille de Nelson Mandela, Prix Nobel de la paix et premier président sud-africain noir (1994-1999), et de Winnie Madikizela-Mandela, égérie populaire mais controversée de la lutte contre l'apartheid.

Elle a grandi en l'absence de son père, arrêté en 1962, deux ans après sa naissance, et libéré en 1990.

Avec la mort de Zindzi Mandela, l'Afrique du Sud perd «*ceux que beaucoup considéraient comme une enfant de la nation*», a estimé l'ancien archevêque Desmond Tutu, Prix Nobel de la paix et ami proche de Nelson Mandela. «*Pendant les 27 ans que Nelson Mandela a passés en prison (1963-1990), sa famille – son épouse Winnie Mandela et leurs filles Zindzi et Zenani – ont joué un rôle essentiel pour incarner l'humanité et la ténacité de la bataille contre l'apartheid*», a ajouté Desmond Tutu dans un communiqué publié par sa fondation.

Finale de la C1-CAF : la Tunisie et l'Égypte se portent candidats

ECONEWS

Le forfait du Cameroun à la phase finale de l'édition 2019-2020 de la Ligue des champions (C1) de la Confédération africaine de football (CAF) a ouvert la voie à d'autres candidatures.

La Tunisie et l'Égypte ont confirmé leurs candidatures. Les deux pays se pro-

posent d'abriter le tournoi. Hesham Ben Omran, vice-président de la Fédération tunisienne, a annoncé avoir déjà saisi la CAF. C'est le stade olympique de Radés qui accueillera les matches. Avec la pandémie à coronavirus, le calendrier de la CAF a été totalement perturbé. Ces demi-finales étaient initialement prévues les 1^{er} et 2 mai (phase

aller), et les 8 et 9 mai (phase retour) 2020, pour la Ligue des champions, et les 3 (phase aller) et 10 mai (phase retour) pour la Coupe de la Confédération. Les affiches des derniers carrés sont Raja Casablanca (Maroc) vs Zamalek (Égypte), et Wydad Casablanca (Maroc) vs Al Ahly (Égypte), pour la première compétition, et Pyramides du

Caire (Égypte) vs Horoya (Guinée), et RS Berkane (Maroc) vs Hassania Agadir (Maroc) pour la seconde.

La pandémie à coronavirus a provoqué des bouleversements majeurs dans les sports mondiaux et le football africain n'a pas été laissé de côté, avec des effets visibles. La CAF a dû revoir ses différents calendriers.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 900 939 100
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econews.cd
Le média de l'émergence
DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Francy MAYUMA
Lydie BOLA
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Aly EBUNDA
MUTSHI

CARICATURE
Kash TEMBO

PRODUCTION
Michel MASUDI
Modjiri Odon
Tighana Masiala

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
Réné LOKOTA

Répression des manifestations publiques à Lubumbashi : le gouvernement provincial mis en cause

Dans une déclaration faite, le 14 juillet 2020 à Lubumbashi, un collectif d'Ong met en cause l'implication du gouvernement provincial du Haut-Katanga dans les exactions commises à la suite de différentes manifestations publiques organisées dans le chef-lieu de la province. Voici le communiqué publié à cet effet.

Les organisations non-gouvernementales des droits de l'homme et du droit humanitaire, **Centre International pour la Promotion de Développement des Droits de l'Homme, Groupe d'Actions Non-Violentes et Evangélique, Humanisme et Droits Humains, Justicia ASBL, Mouvement pour les Droits de l'homme et la Réconciliation et Nouvelle Dynamique de la Société Civile respectivement en sigle, CEIPDHO, GANVE, HDH, JUSTICIA, MDR et NDSCI**, déplorent et dénoncent la dégradation de la situation sécuritaire et des droits de l'homme dans la ville de Lubumbashi, à la suite des manifestations organisées par les partis politiques contre l'entérinement de Monsieur Ronard MALONDA comme Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI, en sigle, manifestations du 08 au 09 juillet 2020.

Le 08 juillet 2020, à la suite de la manifestation organisée spontanément par les membres de l'UDPS, des affrontements sont survenus aux alentours du siège provincial du PPRD sur l'avenue du 30 juin, avec les membres du PPRD. Ces échauffourées ont occasionné des blessures graves dans les deux camps, et même des blessures par machettes d'au moins 5 personnes. Certains militants de l'UDPS auraient ainsi été séquestrés au siège provincial du

PPRD et sont portés disparus. Le 09 juillet 2020, alors que le gouvernement provincial du Haut-Katanga avait décrété un confinement de trois jours, soit du 09 au 11 juillet, plusieurs militants de l'UDPS, UNAFEC et SCODE avaient investi les rues, avenues et autres lieux publics de la ville de Lubumbashi. A l'occasion de ces manifestations, 7 personnes ont été tuées dont 3 corps sans vie avec stigmates des tortures physiques qui ont été repêchés de la rivière Lubumbashi le 12 et le 13 juillet 2020 ; et 4 personnes tombées par balles dans le périmètre du camp Major Vangu dont le Colonel des FARDC MUTETEKE MUTUNDA Jim est le principal responsable. D'autant plus qu'il aurait donné l'ordre de tirer à bout portant sur les manifestants pacifiques scandant des chansons populaires de libération. Dans les mêmes circonstances, 23 personnes ont été blessées par balles et sont internées dans des hôpitaux privés de la ville de Lubumbashi et près de 30 personnes sont portées disparues.

Le 13 juillet 2020, la marche initiée par la plateforme politique Lamuka à Lubumbashi n'a pas eu lieu.

Les ONGDH estiment que le Gouvernement provincial du Haut-Katanga devrait endosser la plus grande responsabilité dans la dégradation de la situation sécuritaire dans la ville de Lubumbashi et

des atteintes graves à l'intégrité physique et même de ces disparitions. En effet, alors qu'il y a des restrictions au droit de manifester à la suite du Covid-19, le gouvernement provincial a fait montre selon les cas soit de laxisme, soit d'encouragement, soit de répression des dites manifestations. C'est dans la même optique qu'il prend à la légère les tensions sur des bases purement ethniques qui ont ressurgi et s'exacerbent depuis un certain temps à Lubumbashi.

En outre, il y a lieu de fustiger également les actes de violence inacceptables, commis par les militants de l'UDPS et du PPRD, et surtout la séquestration des personnes au siège du PPRD parmi lesquels se trouvaient ceux portés disparus ou repêchés quelque temps après dans la rivière Lubumbashi.

Les ONGDH regrettent que le régime du Président Félix TSHISEKEDI ne soit pas en mesure d'éviter l'usage disproportionné de la force (dont l'usage des armes de guerre) dans le chef des éléments de la PNC et des FARDC sur des manifestants généralement non armés, de même l'usage impuni des actes de violence par de nombreux membres des partis politiques.

Par ailleurs, les organisations signataires CEIPDHO, GANVE, HDH, JUSTICIA ASBL, MDR et NDSCI s'engagent à accompagner les victimes devant les institutions judiciaires nationales et internationales pour que les responsabilités soient dégagées et que les dommages et intérêts éventuellement leur soient accordés. Eu égard à ce qui précède, les organisations signataires recommandent :

Au Président de la République et Chef de l'Etat :

- De garantir aux citoyens la jouissance de leurs droits et de veiller à ce que nul, ne se serve abusivement des attributs du pouvoir pour violer et encourager impunément les droits fondamentaux des citoyens ;

- D'ordonner que des enquêtes indépendantes soient diligentées et que des responsables de ces tueries comme celles du 21 février 2020, des atteintes graves à l'intégrité physique, séquestrations et disparitions répondent de leurs actes devant la justice ;

- D'initier et prendre toutes dispositions conservatoires afin d'éviter que les autorités provinciales civiles et militaires du Haut-Katanga n'interfèrent dans les enquêtes ou n'intimident les victimes et témoins éventuels ;

A l'Assemblée Nationale :

- De se départir des intérêts égoïstes politiques en interpellant le Vice-premier Ministre et Ministre de la défense nationale pour les massacres de Lubumbashi imputés aux FARDC, et initier des motions de défiance à leur rencontre du fait de la dégradation de la situation sécuritaire à Lubumbashi, à la suite des manifestations de février 2020 et celles du 08 et 09 juillet 2020 ;

A l'Assemblée Provinciale du Haut Katanga :

- De se départir des intérêts égoïstes politiques en interpellant le Gouverneur de province et le Ministre provincial de l'intérieur en vue de leur destitution pour incapacité dans la gestion des tensions sociales et politiques qui peuvent dégénérer à Lubumbashi et le mauvais usage des services de sécurité ;

Au Procureur Général près la Cour d'Appel du Haut-Katanga :

- De faire preuve d'indépendance en interpellant les responsables provinciaux du PPRD pour dégager leur degré de responsabilité dans la séquestration à leur siège provincial de Lubumbashi des militants de l'UDPS, des mauvais traitements y administrés, suivis de la disparition de nombreuses personnes, et en arrêter les auteurs et complices ;

- D'interpeller les responsables provinciaux de l'UDPS, pour dégager leur degré de responsabilité sur les actes infractionnels imputés par certains de leurs partisans, et en arrêter les auteurs et complices ;

A l'Auditorat Supérieur Militaire du Katanga :

- De diligenter les enquêtes contre les militaires et policiers qui ont donné l'ordre de tirer à bout portant sur les manifestants du 09 juillet 2020 ;

- D'élucider les circonstances de la disparition de plusieurs personnes entre les 08, 09 et 10 juillet 2020 ;

- Aux partis politiques : D'éduquer leurs militants à la tolérance et à la non-violence ainsi qu'au respect de l'autorité de l'Etat et des lois du pays ;

- De faciliter la recherche de leurs membres portés disparus et d'assister ceux qui sont blessés et les membres des familles de ceux qui ont perdu les leurs ;

- Aux victimes : De collaborer avec les institutions judiciaires pour que justice soit accordée.

LES ONG SIGNATAIRES : CEIPDHO, GANVE, HDH, JUSTICIA ASBL, MDR ET NDSCI

CORONAVIRUS COVID-19





Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon



Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans le pli de votre coude



Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les dans une poubelle fermée



Si vous êtes malade, restez chez vous



Evitez autant que possible de vous toucher le visage avec les mains



Evitez, les poignées de main



Evitez, les contacts rapprochés